

A9 BAT
SARL AU CAPITAL DE 7 640 €
11 rue Montaubert – 77230 SAINT MARD
RCS B 440 985 364

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 21 JUIN 2025

L'an deux mil vingt cinq
et le 21 juin à 21 heures

Les associées de la société A9 BAT
SARL au capital de 7 640 €
divisé en 764 parts sociales de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale sur
convocation régulière de la Gérance.

L'Assemblée est présidée par Madame BOSERO Nathalie, gérante, propriétaire de 382 parts.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associées présentes en entrant en séances.

Sont présentes :

- Madame DOS SANTOS Epouse BOSERO Nathalie titulaire de 382 parts sociales en pleine propriété,
- Madame LEITAO Epouse DOS SANTOS Cécilia titulaire de 382 parts sociales en pleine propriété,

Seules associées de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales
composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie BOSERO, gérante associée.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérante,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérante,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Décision à prendre en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

NB

CTD

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion établi par la gérante,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associées ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérante.

Puis, La Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, La Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérante quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 584,69 euros, décide de l'affecter au compte « report à nouveau » de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur (créditeur) au 31/12/2023	9 938,71€
Bénéfice au 31/12/2024	584,69€
Solde affecté au compte « report à nouveau crééditeur » au 31/12/2024	10 523,40 €

En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 10 523,40 euros.

NB

CD

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET	AVOIR FISCAL
31/12/2023	-	-
31/12/2022	-	-
31/12/2021	-	-
31/12/2020	-	-
31/12/2019	-	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

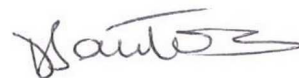
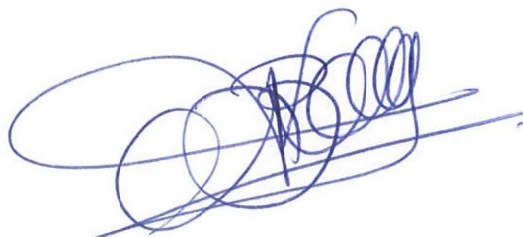
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, La Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et La Présidente de séance.



CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 223 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

Désignation de l'entreprise : A9 BAT

1 | 2

Adresse de l'entreprise 11 RUE MONTAUBERT 77230 SAINT MARD

Durée de l'exercice précédent *

1 | 2

Numéro SIRET * 4 4 0 9 8 5 3 6 4 0 0 0 2 3

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 4	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	4 000	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	31 084	18 252
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	1 124	1 124
	TOTAL (II)	BJ	BK	35 084	19 376
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	3 912	3 912
	En cours de production de biens	BN	BO	40 500	40 500
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	3 515	3 515
	Autres créances (3)	BZ	CA	5 609	5 609
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	19 151	19 151
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 335	1 335
	TOTAL (III)	CJ	CK	74 022	74 022
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	128 482	93 398

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des
immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve
de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise		A9 BAT	Néant	☐ *
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....7 640.....)	DA	7 640	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	764	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	9 939	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	585	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (II)		DL	18 927	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	11 719	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	14 400	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	25 460	
	Dettes fiscales et sociales	DY	22 891	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	74 470	
Ecart de conversion passif * (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	93 398	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	67 278	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 23
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		A9 BAT		Néant ☐ *		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens *	FD	FE	FF		
		FG	200 504	FI	200 504	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	200 504	FK	FL	200 504
	Production stockée *			FM	8 000	
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	9 359	
	Autres produits (1) (11)			FQ	81	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	217 944
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	
	Variation de stock (marchandises) *				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	45 126
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	2 065
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	42 502
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	2 547
	Salaires et traitements *				FY	89 738
	Charges sociales (10)				FZ	25 038
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements * (14)		GA	7 802
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)				GE	72
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	214 891
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	3 053	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 748
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	1 748
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(1 748)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	1 305	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A9 BAT		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	720		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	720		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(720)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	217 944		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	217 359		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	585		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP		
			– Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	9 359	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	62	
	(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles: facultatives		A6	obligatoires	A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin		A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
AMENDES ET PENALITES			720				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A9 BAT
SARL AU CAPITAL DE 7 640 €
11 rue Montaubert – 77230 SAINT-MARD
RCS B 440 985 364

RAPPORT DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 JUIN 2025

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition, dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'activité de la société a été en hausse. Le chiffre d'affaire a augmenté de + 5.75 % et le résultat s'est soldé par un bénéfice de 584,69 euros.

- Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2024, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun évènement important n'est à signaler.

Le chiffre d'affaires a été réalisé en majorité pour des prestations sans fournitures de matières et nous avons fait appel à de la sous-traitance pour cet exercice à hauteur de 12 792,00 euros.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous indiquons ci-dessous la liste des personnes détenant plus du cinquième, dixième, vingtième, tiers, moitié ou deux tiers du capital social :

Madame DOS SANTOS Epouse BOSERO Nathalie	50 % du capital social
Madame LEITAO Epouse DOS SANTOS Cécilia	50 % du capital social

NB

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la société ne détient aucune filiale ni participation.

RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 200 503,90 euros contre 189 598,53 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 5,75 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 89 738,44 euros contre 63 063,68 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 42,30 %.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 25 037,55 euros contre 37 963,64 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de - 34,04 %.

L'effectif salarié moyen reste à 2.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 214 890,95 euros contre 201 429,47 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de + 6,68 %.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 3 052,75 euros de bénéfice contre 2 482,75 euros de bénéfice pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de - 1 748,06 euros pour 2024, il s'établit à 1 304,69 euros contre 1 047,02 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de - 720,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 se solde par un bénéfice de 584,69 euros contre un bénéfice de 1 047,02 euros l'exercice précédent.

ND

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 584,69 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Report à nouveau antérieur au 31/12/2023	9 938,71 euros
Bénéfice au 31/12/2024	584,69 euros
Solde (affecté au compte « report à nouveau »)	10 523,40 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 18 927,41 €.

Nous vous proposons de bien vouloir statuer sur cette question lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui se tiendra le 21 juin 2025 à 21h00.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis Du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

- Dépenses non déductibles fiscalement.

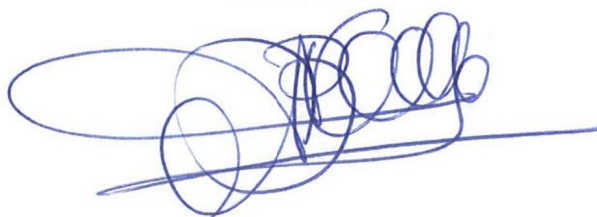
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges fiscalement non déductibles qui s'élèvent à un montant global de 720 euros.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 233-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à Saint-Mard
Le 15 juin 2025

La Gérance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

A9 BAT
SARL AU CAPITAL DE 7 640 €
11 rue Montaubert – 77230 SAINT-MARD
RCS B 440 985 364

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 15 JUIN 2025

Mesdames , Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous précisons qu'aucune convention visée à cet article n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous indiquons que s'est poursuivie durant l'exercice la convention ci-après conclue le 21 mai 2003 à Saint-Mard :

Bail commercial entre la Société et SCI DOS SANTOS, dont l'associés, Madame BOSERO Nathalie, est également associée de la société A9 BAT.

Montant du loyer annuel : 4 800 € hors taxes pour 2024.

Fait à Saint Mard
Le 15 juin 2025

La Gérance

